ou s'abonue :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et Ci.,

Passage des Princes.

BOILIE

Poitiers.

matin.

soir.

Saumur

natin,

oir.

ORLEANS

UMUR

rai 187

IN TREIN

express-por (s'arréte à 1 omnibus.

ipreu. maibu.

AS TOURS

omnibu.

express.

express-pos ur, arrivolti

stitution

nis d'hon

ER , DOM (928

J IE II

ISON

teur de l'E

RE

vanture

AUGBLER,

TRALES

plus gast able. se de 50 b ris en gast

U Pus s. P. GODE

r

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. 3 20 c.

Réclames. — . . . 30

Faits divers , — . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

A PARIS, Cher MR. HAVAS-LAPPITE et Clo, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1875.

Chronique générale.

La crise ministérielle, si elle a réellement existé, semble aujourd'hui complétement écartée.

On avait annoncé tout d'abord que tous les ministres s'étaient prononcés pour le scrutin de liste.

La vérité est que, dans une des dernières séances du conseil des ministres, M. Buffet ayant prononcé un chaleureux discours en faveur du scrutin d'arrondissement, aucune observation n'avait été présentée par ses collègues. Le lendemain, une agence officieuse publiait une note dont le but était de sonder les dispositions de la majorité de l'Assemblée.

Cette note a produit un résultat tout contraire à celui qu'on espérait; elle a démontré que non-seulement les trois gauches et presque tout le groupe Wallon sont partisans du scrutin de liste, mais encore que la majeure partie des députés de l'extrême droite et une notable fraction de membres de l'appel au peuple approuvaient ce système.

De plus, divers députés autorisés de droite et de gauche ayant demandé des explications aux membres du cabinet, on a pu se convaincre que tout le ministère ne se trouverait pas atteint en cas d'adoption au scrutin de liste.

M. Léon Say s'est le premier associé aux résolutions prises par le centre gauche, M. l'amiral Montaignac puis M. Wallon se sont prononcés dans le même sens.

MM. le général de Cissey et le duc Decazes, se contentant de s'occuper des graves intérêts dont ils sont chargés, ont déclaré qu'un vote pour ou contre ne les atteindraient nullement.

Enfin, M. Dufaure étant plutôt partisan du scrutin par circonscription, et ses amis ayant reçu l'assurance qu'il n'en ferait nullement une question de portefeuille, il reste seulement les ministres des travaux publics et du commerce et M. Buffet dont la retraite pourrait être admissible.

On a tout lieu d'espérer cependant que M. Buffet cédera aux instances de ses amis politiques, et qu'il renoncera à prendre part à la discussion; dans ce cas, tout sujet de conflit serait définitivement écarté.

(Agence americaine.)

Nous avons signalé les bruits qui ont couru sur la retraite du vice-président du conseil dans le cas où le scrutin d'arrondissement serait repoussé.

Voici ce qu'aurait dit M. Busset à M. Bethmont: « Je soutiendrai le scrutin d'arrondissement jusqu'au dernier moment; s'il ne passait pas, il faudrait bien me retirer, car ma position deviendrait dissicile. »

La commission des lois constitutionnelles a'est réunie pour commencer l'étude des projets Dufaure; cette étude sera terminée dans huit jours à peu près.

La lutte la plus vive sera livrée à propos de la loi électorale, dont la discussion, d'après les prévisions générales, demandera quinze jours environ.

La nouvelle commission des Trente est décidée à ne tenir aucun compte des travaux de la commission qu'elle a remplacée, et à adopter, sauf certaines modifications, les projets présentés par M. Dufaure.

Trois rapporteurs spéciaux à chacun des projets de lois à examiner seront nommés afin d'activer les travaux.

La commission du budget de 1876 a adopté la taxe de remplacement sur les vins, et a entendu le ministre des finances sur les projets de loi relatifs aux vinaigres.

Dès leur première réunion à Versailles, les membres de la nouvelle commission des Trente sont convenus d'abréger les discussions et de se mettre en mesure de déposer, d'ici au 15 juin, les rapports sur les trois lois des pouvoirs publics, de l'élection du Sénat et de la Chambre des députés, afin d'acculer l'Assemblée à la nécessité de la dissolution avant la fin de l'année.

Si M. Gambetta n'a pas été élu membre de la commission des Trente, c'est grâce à l'intervention de M. Thiers. Celui-ci, tout en se servant du tribun, sait se mettre parfois en travers de ses projets. Il a vivement blâmé sa candidature et déclaré que, s'il figurait dans la commission des Trente, cela seul suffirait pour alarmer l'opinion sur le caractère et les tendances de cette commission; les amis de l'ex-président ont tenu le même langage dans les groupes. Bref, M. Gambetta a échoué.

Le monde financier ne voit pas sans inquiétudes le triomphe des gauches, ce qui a fait baisser toutes les valeurs. L'argent est abondant, mais ne se livre pas facilement. Il craint de nouvelles et sérieuses crises.

M. le général Chareton a proposé samedi plusieurs modifications au texte de la loi sur les cadres. Ces modifications, qui ne touchent en rien au caractère de la loi, ont été yotées sans opposition.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. de Joly fera commencer aujourd'hui lundi ou demain les travaux d'installation de la nouvelle Chambre, dans l'aile sud du palais de Versailles.

Le Président de la République a reçu la lettre par laquelle Sa Majesté le roi des Belges lui fait connaître que S. A. R. madame la comtesse de Flandre, sa belle-sœur, est heureusement accouchée d'un prince qui a reçu les noms d'Albert-Léopold-Clément-Marie-Mainrad.

On affirme que le conseil d'Etat a transmis aux diverses administrations le projet de loi sur les retraites, avec prière de lui faire parvenir d'urgence leurs avis et observations.

M. Buffet a adressé aux préfets des instructions relatives au classement des archives départementales.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'après s'être préoccupé des moyens d'assurer la mise en ordre des fonds les plus anciens et les plus riches en pièces intéressantes pour l'histoire, il convient d'organiser les archives postérieures à 1790.

On annonce de nouveau que M. le maréchal de Mac-Mahon passera une grande revue, du 40 au 15 juin prochain, sur le terrain de Lonchamps, au bois de Boulogne.

Toute l'armée de Paris et les troupes stationnées dans le département de Seine-et-Oise y seront réunies sous le commandement en chef de M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris.

Plusieurs agents, employés au service de la déportation à la Nouvelle-Calédonie, se sont pourvus devant le conseil d'Etat contre l'arrêté du contre-amiral Ribourt, commissaire extraordinaire, qui prononce leur révocation et leur rapatriement.

La jeune et charmante comtesse de Bardi, en mourant, à 49 ans, avec ce courage chrétien qui distingue la race des Bourbons, avait légué une partie de ses diamants pour un ostensoir qui serait donné à l'église du Sacré-Cœur, à Issoudun. L'habile et célèbre orfèvre, M. Froment-Meurice, fut chargé de ce travail qui fut exécuté avec une admirable intelligence de l'art chrétien. Les diamants entourent la sainte hostie. Ce chef-d'œuvre vient d'être porté à Pau pour être montré à S. A. R. madame la duchesse de Parme, sœur de la comtesse de Bardi, et sera ensuite déposé à l'église d'Issoudun.

UN SAC D'ÉCUS.

Chacun denous, par le temps qui court, se trouve exposé au désagrément d'avoir à soutenir des discussions plus ou moins fréquentes avec des républicains : tous les républicains discutent, à commencer par ceux qui ne raisonnent pas.

C'est là, disons-nous, un désagrément; car nous ne savons rien de si monotone, de si fastidieux, par suite, que ces sortes de discussions: qui a entendu un républicain les a tous entendus.

Par exemple, un de leurs arguments sans cesse reproduits consiste à prétendre que le régime républicain est « le plus économique des gouvernements; » qu'à la différence des rois, dont la liste civile exige des millions, un président de République coûte relativement peu de chose; que la République, en conséquence, s'impose au point de vue des avantages financiers. Examinons quelle est la valeur de ces assertions.

Et d'abord, nous observons qu'en cette matière, comme en toute autre, il peut y avoir des économies ruineuses. Les républicains parlent de supprimer la dépense de quelques millions affectés à la dotation de la couronne; c'est fort bien: mais où sera le profit, si leur République, dépourvue d'alliances, n'inspirant que la méfiance au dehors, surexcitant les passions malsaines au dedans, se trouve entraînée dans des guerres extérieures et dans des luttes intérieures qui absorberont nos milliards, coûteront la vie à des milliers de nos soldats, occasionneront peut-être le démembrement du territoire? « Faites-moi de bonne politique, disait un » ministre de la Restauration, et je vous ferai de

» bonnes finances. » — En 93, il n'y avait plus de roi ni de liste civile : on ne prétendra pas cependant que 93 a été une époque de prospérité financière.

Pour prendre des exemples non plus chez nous, mais autour de nous, qu'on veuille bien nous dire quel était, hier encore, l'Etat le plus riche, de la république espagnole, qui n'avait pas de roi à payer, ou de l'Angleterre, qui vit sous le régime monarchique?

Il n'y a pas d'économie à choisir, en considération d'une légère différence de prix, un mauvais avocat qui perdra la cause de son client, ou un mauvais médecin qui tuera son malade. De même en matière de gouvernement : le régime le plus économique est celui qui assurera le mieux la paix, l'ordre, la bonne gestion des intérêts publics : triple point de vue sous lequel le régime républicain est loin de nous présenter des garanties satisfaisantes.

Mais admettons un instant que la République offre ces garanties : même dans cette hypothèse tout-àfait invraisemblable, nous affirmons que ce n'est pas là un gouvernement à bon marché.

En France, république est synonyme de démocratie, et démocratie signifie non-seulement l'accessibilité de tous aux emplois publics, - chose excellente et nécessaire, - mais la préférence accordée, pour la distribution de ces emplois, aux représentants des nouvelles couches sociales, ce qui est une exagération blâmable et funeste. Que le parti républicain prenne réellement la direction des affaires, et toutes les convoitises se donneront libre carrière; les nouvelles couches voudront réaliser, à leur profit, cette chimère de l'égalité absolue qu'on aura fait miroiter à leurs yeux pour les fasciner et les entraîner. En vain l'élément le moins avancé du parti cherchera-t-il à prévenir un pareil résultat : les républicains conservateurs semblent créés et mis au monde à cette seule fin d'être débordés et bernés. Un républicain trouve toujours un plus républicain que lui qui le dépasse, le fusille souvent ou tout au moins l'expulse en vertu de l'adage : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Or, étant donné ce point de départ qu'il faut ouvrir à tous les dignités, et, d'un autre côté, étant donné ce fait que l'exercice des fonctions occasionne des dérangements et une perte de temps, il en résulte cette conséquence forcée que toutes les fonctions doivent être rétribuées. L'égalité démocratique serait un vain mot, si l'on ne fournissait pas aux nouvelles couches les moyens matériels d'envahir et d'absorber l'administration à ses divers degrés. Journalistes et orateurs républicains sont unanimes pour professer cette doctrine.

En 1871, la gauche de l'Assemblée nationale n'a rien épargné pour faire allouer un traitement aux conseillers généraux.

Il y a en France 2,800 conseillers généraux, et le même nombre, à peu près, de conseillers d'arrondissement; comme on ne saurait décemment offrir aux premiers moins de 2,000 francs, et aux seconds moins de 1,000 francs par an, ce serait une somme de huit millions quatre cent mille francs qui devait être inscrite au budget de ce chef, et obtenue par voie de contributions nouvelles.

Plus récemment encore, un membre radical du conseil municipal de Paris a demandé qu'une rémunération fût également accordée aux maires et aux conseillers municipaux. Cette idée a rencontré dans tous les rangs du parti une vive approbation. De tels projets, en effet, ont la logique pour eux; et ils auraient pour eux la force, si jamais la République devenait le gouvernement définitif de notre malheureux pays. Evaluons approximativement la dépense qui en résulterait pour le Trésor.

On compte en France cinq cent mille conseillers municipaux environ, dont moitié dans les communes rurales. Peut-être se contenteraient-ils de 500 francs dans ces dernières communes et de 1,000 francs dans les villes; mais on ne saurait songer à leur fixer un traitement inférieur: ce serait les mettre au-dessous des cantonniers ou des facteurs. Que l'on fasse le compte et l'on trouvera que le total s'élèvera à cinq cents mil-

Dans ce total nous n'avons pas mentionné le supplément de traitement qu'il serait indispensable d'attribuer aux maires et aux adjoints dont les fonctions sont bien plus lourdes et nombreuses.

Nous n'avons rien dit non plus de tous les autres fonctionnaires ou dignitaires, fabriciens, membres des divers jurys, délégués communaux et cantonaux pour l'instruction, etc., etc., qui, en vertu des mêmes principes, auraient pareillement droit à une indemnité. Que l'on applique à ces cas innombrables des calculs analogues à ceux qui précèdent, et on arrivera très-vite au milliard.

Un MILLIARD, au plus bas chiffre, telle serait annuellement la liste civile de la République. Ce serait l'écrasement de notre budget déjà si obéré, ce serait la ruine avec la banqueroute pour préface ou

pour conséquence.

Mais la perspective de la ruine et de la banqueroute n'arrêterait certainement pas les républicains. Les auteurs des propositions que nous avons rappelées ne pouvaient pas ignorer quels en seraient les résultats pratiques ; et pourtant ces propositions ont été formulées, soutenues, appuyées. Ce parti disait autrefois : « Périsse les colonies plutôt qu'un principe! » Aujourd'hui, c'est l'intérêt de nos finances, c'est l'avenir même et le salut de la France que l'on immolerait sur l'autel des utopies démocratiques.

Et maintenant, ouvriers, cultivateurs, contribuables de toutes catégories, comparez et jugez! Sous cette vieille monarchie française que plusieurs goûtent peu parce qu'ils la connaissent encore moins, les emplois publics étaient, en très-grande partie, absolument gratuits; les sommes ainsi épargnées diminuaient d'autant les impôts et les charges du peuple.

C'est que l'honneur, à cette époque, était le mobile de toutes les actions, le but de tous les efforts. Aussi un philosophe du temps, Montesquieu, disait-il, sans rien exagérer, que l'honneur était le

fondement de la monarchie.

Ce même Montesquieu, il est vrai, ajoutait que la vertu est le fondement des républiques. Mais s'il lui est arrivé de dire quelquefois du bien de la république, c'est qu'il ne l'avait pas vue à l'œuvre, qu'il ne connaissait ni ses tendances, ni ses procédes. S'il vivait aujourd'hui, sans retrancher de ce qu'il a écrit à la louange de la monarchie, il consterait que le fondement de la république démocratique, c'est... un sac d'écus.

(Conservateur de la Nièvre.)

Etranger.

ESPAGNE.

Don Carlos a adressé le 24 mai, aux juntes espagnoles de commerce, une lettre dans laquelle il rend le gouvernement de Madrid responsable de la non-réouverture de la ligne du Nord, à laquelle il consentait à condition que les trains ne porteraient ni troupes, ni matériel.

Il a présidé jeudi, à Tolosa, la procession

de la Fête-Dieu.

On dit que le Ferrolano, alteint par des projectiles carlistes devant Motrico, s'est échoué en entrant dans le port de Pasages.

to tracting and italie.

L'Opinione, qui tourne souvent vers Berlin ses regards et ses sympathies, a dans cette ville un correspondant qui lui adresse des lettres assez instructives. Voici un passage de sa dernière lettre traduit par la Correspondance franco-italienne:

« La tentative de mettre un frein à la rapidité des armements en France peut réussir une fois, comme cela vient d'arriver, mais elle ne réussira pas toujours. C'est un malheur de croire que l'on peut empêcher artificiellement la résurrection d'un peuple humilié: toute tentative dans ce sens ne pourra que faire redoubler les efforts secrets pour se rétablir et user d'artifice pour tromper toutesurveillance. Pour moi, ily a un fait certain, g'est que, à Berlin, on ne veut réellement

pas que la France renaisse; le jour où les influences européennes de l'Allemagne ne pourront plus l'empêcher, il éclatera une nouvelle guerre terrible, qui naturellement voulue par la France, sera non moins naturellement commencée avant l'heure (verra anticipata) par l'Allemagne. Et cependant le vainqueur devrait être assez fort pour attendre de pied ferme son inconciliable adversaire, à moins que des complications avec d'autres anciens ennemis ne se cachent derrière la scène. »

UNE RÉVOLTE A BORD.

On écrit de Londres au Journal du Havre:

« Vendredi soir, une grande foule de cockneys, composée de la mob et de gentlemen, ainsi qu'une partie de la presse anglaise et étrangère, se dirigeait vers la Tamise pour voir arriver le schooner le Jefferson-Borden.

» Nous avions su précédemment, par des dépêches, que ce navire avait eu une révolte à bord, et qu'il avait été le théâtre d'une tragédie dont les détails, disait-on, devaient

faire frissonner le marbre.

» Aussi le bon public anglais s'y précipitait, flairant un de ces récits sanglants, d'attraction irrésistible et qui, heureusement fréquents, l'aident à vivre et à supporter la mélancolie qui vient du rosbeef et de la bière, nourriture essentiellement bilieuse.

» Il ne fut pas decu dans son attente, et le drame suivant fait depuis deux jours les délices et l'effroi des trente millions d'âmes

du Royaume-Uni:

» Le Jefferson-Borden partit de la Nouvelle-Orléans le 5 mars, ayant à son bord le capitaine Patterson et sa femme; le premier officier, C. Patterson, frère du capitaine; A. Patterson, son cousin, second officier; Tken, steward; J. Lengher, Suédois; le jeune H. Malthiende, mousse français, et trois matelots: G. Miller, Russe, âgé de trente-huit ans; W. Smith, Américain, âgé de vingt-trois ans, et John Clew, Anglais, ayant vingt ans à peine.

» Le vent était bon, et tout allait bien à bord, quand, le 43 mars, Miller ayant répondu par des paroles grossières aux ordres d'un des officiers et l'ayant menacé avec un couteau, fut mis aux fers pendant quarante-

huit heures.

» Quelques jours après, le soir du 20 avril, le capitaine entend frapper à sa cabine. Il ouvre, et voit le même G. Miller, qui se tient la jambe d'une main et pousse des gémissements. Il vient d'avoir le pied brisé par J. Clew, dans une manœuvre, ditil; il demande que M. Patterson vienne donner des ordres pour le faire remplacer à son poste, qu'il ne peut plus occuper,

De la porte de sa cabine, le capitaine hêle le second officier avec le porte-voix. Quoique celui-ci dût être de quart, après plusieurs appels le capitaine ne reçoit pas

▶ Etonné de ne voir venir aucun des deux officiers, M. Patterson ordonne au steward de les rechercher dans tout le bâtiment. Au bout de quelque temps, celui-ci revient dire qu'on ne les trouvait nulle part.

» Le capitaine laissa voir une vive émotion. En plein Atlantique, quand un homme manque à bord, on est contraint d'en conclure qu'il est à la mer, et les deux absents étaient proches parents de M. Patter-

» Cependant, Smith et Clew étaient venus se placer près de Miller, et tous trois, der-

grande attention chaque mouvement du capitaine.

» Ayant sans doute le pressentiment qu'un double crime avait été commis, M. Patterson, comme mû par une surexcitation nerveuse, tira un revolver et somma le Suédois, qui était au cabestan, de lui dire ce qu'il savait des deux officiers.

rière un mât, semblaient observer avec une

» Le Suédois jura qu'il ne savait rien et ajouta qu'il ne les avait plus revus depuis que, une demi-heure auparavant, il avait entendu pousser un cri.

» L'émotion du capitaine redoubla. Toute la nuit, il fit faire d'actives recherches dans toutes les parties du bâtiment.

» Miller marchait assez bien sur son pied brisé, dont il ne se plaignait plus.

» M. Patterson était agité du soupcon que son frère et son cousin avaient été jetés à l'eau, sans doute par G. Miller, aidé peut-être de Smith et J. Clew, qui se tenaient constamment près de lui. Il ne cessait de

surveiller l'allure suspecte de ces trois hom-

> Le jour commençait à poindre, quand, du fond du bâtiment, partirent des cris accompagnés de coups violents frappés contre

les planches. » Le steward et le Suédois coururent où ce bruit se faisait entendre. Miller et ses deux acolytes les suivaient; mais les deux précédents descendirent seuls dans la cale, et bientôt en rapportèrent le jeune mousse, tout enveloppé de cordes.

» Interrogé par le capitaine : « C'est Miller avec Clew et Smith, répond-il, qui l'avaient bâillonné et lié, la veille au soir, sans qu'il sût pourquoi. Il venait seulement de réussir à arracher le mouchoir qui lui fermait la bouche. »

M. Patterson, ne conservant plus de doute que ces trois hommes avaient tué son frère et son cousin, tira ses deux revolvers et, les dirigeant sur eux :

• Où sont les officiers? » leur cria-t-il d'une voix tremblante d'émotion.

» Les trois hommes reculèrent sans ré-

» Le capitaine répéta la question d'une voix terrible. N'obtenant que le même si-

lence, il fit feu de ses deux armes. » Non atteints, Miller, Smith et Clew bondissent à l'autre bout du navire et saisissent tout ce qui se trouve autour d'eux de planches, de tonnes, de poutres et de coffres, les jettent sur le pont pour embarrasser le passage, et, se réfugiant derrière, ils parviennent à s'en faire une sorte de rempart.

» Mme Patterson, effrayée des deux détonations qu'elle vient d'entendre, s'élance de la cabine vers son mari; mais le capitaine lui ordonne de rentrer, et, renvoyant le Suédois et le mousse à la manœuvre, il s'avance avec le steward vers le gaillard où sont éta-

blis les rebelles.

> Tous deux dirigent contre ces derniers un feu continu. Les coups de revolver éclatent, et les balles, frappant le rempart de planches, font voler une pluie d'éclats de bois.

» Les trois matelots, derrière leur retranchement, se fortifient de plus en plus et répondent par une grêle de tous les projectiles qu'ils rencontrent sous leur main ou qu'ils vont chercher à fond de cale; les pièces de bois, les barres de fer, etc., pleuvent autour du steward et du capitaine.

» Cependant ce dernier, d'une voix de tonnerre, demande de nouveau aux rebelles

ce qu'ils ont fait des officiers.

» Ils répondront quand cesseront les coups de revolver, crient ils. Le capitaine réplique qu'il tirera jusqu'à ce qu'ils aient répondu.

» Et la mitraille de continuer, tandis que M. Patterson et son aide voient toujours tomber autour d'eux les projectiles de toute espèce et de toute dimension que leur lancent les révoltés.

» Le pont en est jonché; le capitaine a été déjà deux fois atteint à la tête; le steward

a de nombreuses contusions. » Parfois le combat cesse; les combattants s'observent pendant un certain temps, puis la lutte recommence. La journée se passa ainsi, sans que cette bataille, cent fois cessée et reprise, ait aucun résultat.

» Cependant la situation devenait critique. Le soleil se couchait, un vent fort s'élevait sur l'eau, la mer enflait ses vagues et les hommes manquaient à la ma-

nœuvre.

» Une rafale furieuse, entrant dans la voile, qui ne put être carguée, la déchira, et le mât craqua comme s'il allait se rompre. Le navire s'inclina violemment, et ses vergues furent mouillées par les laines.

» La mer devenant très-grosse, l'eau entrait dans le bâtiment, sans qu'on pût en-

voyer aux pompes.

» Bientôt la nuit devint complète ; le capitaine la passa, dans les plus grandes appréhensions, à veiller sur le, champ de bataille, avec sa femme et le steward. Rien ne bougeait du côté des rebel'les.

» Le jour vint ensiv. blanchir l'horizon. Quand on vit suffisamment clair, le capitaine et le sieward s'avancèrent avec précaution vers le retranchement des trois matelots.

» Aucun bruit n'er sortait.

» Regardant à travers les planches, ils ne virent personne. L's escaladèrent alors le rempart et trouvèrent le pont couvert de sang. Les traces sanglantes les conduisirent jusqu'à l'entrée de la cale ; il en sortait des plaintes étouffées.

» Ils y descendirrent. Sur la den marche, le capitaine répète la question

» Toujours même silence.

» Il tire encore deux coups de feu d'Obscurité. On entend un cri : c'est de l'obscurité d'un cri : c'est de l'obscurité d'un cri : c'est d'un qu'il se rend parce qu'il est blessé.

Il avait, en effet, plusieurs blessy Ses deux compagnons, étendus compagnons dinient aussi compagnons dans la cale, étaient aussi grièvement teints, John Clew surtout: il avait on

» Ils furent remontés sur le pout pansa leurs blessures et on leur mille aux pieds; puis on les interrogen su

» Leur déposition fit connaître que le et Smith les avaient attaqués isolém chacun dans des endroits écarlés, et que près les avoir assommés avec de lourds truments de fer ils les avaient jetés par.

» Miller raconta que la seconde viene poussa encore cinq gémissements dans le

C'était pour tuer également le ca taine que le matelot russe avait essayédi faire sortir de sa cabine, en feignant de blessé.

» Ils ont donné comme motifs de leur volte les mauvais traitements de M. Pallerin On croit plutôt que leur intention de après avoir tué les chefs du bord, la fem du capitaine et le mousse, d'amener le m de l'équipage à partager avec eux les rich ses qu'ils pensaient être renfermées dans cabine de M. Patterson.

» Cependant le navire avait souffett gros temps; il faisait eau. Une barque végienne étant en vue, on la héla; elle n quelques hommes pour la manœure Jefferson-Bordin put alors toucher Gran send; il remonta la Tamise, oùilentrade les docks.

» Les trois prisonniers ont été transpo tés à Greenwich sur le vaisseau-hôpita Dreatnought. »

Chronique Locale et de l'Ouest

Cette année encore, et pour la troisit fois, la solennité de la Fête-Dieu a élé lu blee par le mauvais temps. Il a été imp sible de faire sortir la procession le mai et cette cérémonie a dû être remiss

Cet ajournement et l'incertitude du leur ont pu lui faire perdre de son éclal accor tumé; quoi qu'il en soit, elle a été beaucon plus belle et imposante qu'on ne devails

attendre.

Comme toujours, un groupe de jeui filles portait le brancard de la Saint Vierge, tandis que les élèves des divers écoles de la ville s'étaient chargés des s trons de la ville et des protecteurs de la je nesse. De longues files d'enfants de l'ém des frères, de l'école mutuelle, du colle communal, escortaient ces groupes. Is élèves de l'institution Saint-Louis chaient en tête du chœur.

Trois musiques ont tour à tour faille tentir l'air de leurs accords. Celles de l'en mutue de et du collège, sous la direction M. Meyer; celle de Saint-Louis, dirigee la fanta M. Albert. Elles alternaient avec la fanis de l'Ecole de cavalerie, qui précédail

Saint-Sacrement. Derrière le cortége, nous avons remi qué: M. le Sous-Préfet de Saumur, Procureur de la République, M. le Soustendant militaire, plusieurs officiers sup rieurs de l'Ecole de cavalerie, un gra nombre de capitaines du cadre et d'officient instructeurs. Puis quelques fonctionnelle en petit nombre. Les fidèles se sont ren per aussi de la second de en aussi grand nombre que les années rieures lorsque la procession se fait à heure habituelle.

Un piquet de cavaliers élèves protégé le cortége et la gendarmerie ouvrait el

Le trajet s'est fait sans encombre; le mait la marche. est resté favorable tant que le cortége à lonné nos rues. Les habitants, dont le pour le colt pour le culte divin ne se laisse pas ébrelle par le premier obstacle, ont décoré les maisons comments. maisons comme par enchantement guirlandes étaient nombreuses et élégale et les deux reposoirs où la bénédit a été donnée font honneur à l'habit et au zèle personnes qui le la parsonnes qui le la parsonne la parsonne la parsonne le la parsonne la parson et au zèle persévérant des personnes qui ont dressés.

La pluie a recommencé à tomber vers 7 heures. La musique municipale n'a pu se heures. dans le square, ainsi qu'il avait été annoncé.

Par décret du 27 mai, ont été promus :

feu da st Mille il ajoni

lessure mme l ement a tit qua

que u soléme , et qui durds in

par-de

saye de

e leur y

Patterso

ion éla

la femo er le res les riche

es dans

Oufferld

elle pro

er Gran

entra day

transpo hôpital

Ouest.

élé ho

é impo le maio

emise !

du lem

lat accor

beauco

devails

de jeun

a Sainh

s diversi

s des

de la je

de l'en

u colle

ipes. la

r fail it

de l'éco

rection

irigée p

cédail

Sous-lers supers supers

roleges

ebranes edicise habits

Au grade de colonel.

M. Castanier, lieutenant-colonel à l'Ecole de cavalerie; M. de Bonne, lieutenant-colonel au 10° hussards.

Au grade de lieutenant-colonel.

Al'Ecole de cavalerie de Saumur, M. Jacquemin, chef d'escadrons au 15° dragons. M. Jacquemin est fils du général Jacquemin, qui, comme colonel, a commandé longtemps en second l'Ecole de cavalerie.

Le grand Festival d'Angers aura lieu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le dimanche 27 juin prochain. C'est avec plaisir que nous voyons figurer, dans la liste des Sociétés qui y seront représentées, savoir : au nombre des musiques d'harmonie, la Musique municipale de Saumur, la Philharmonique de Doué et celle de Vivy; parmi les fanfares, la Musique des sapeurs-pompiers de Saumur et celle des Rosiers. Voici d'ailleurs le programme de la fête, que l'on a bieu voulu nous communiquer:

VILLE D'ANGERS.

Dimanche 27 juin 1875,

FESTIVAL

Donné par la Société Sainte-Cécile, Sous les auspices de l'Administration Municipale.

Sociétés adhérentes.

ORPHÉONS. — Orphéon militaire du 32 de ligne, — Sociétés chorales de Poitiers, — La Flèche, — Savennières, — La Possonnière, — Sainte-Cécile d'Angers, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrollier).

HARMONIES. — 32° de Ligne, — Musique Municipale de Saumur, — Musique Municipale de La Flèche, — Beaufort-en-Vallée, — Philharmonique de Doué, — Trélazé, — Corné, — Murs, — Vivy, - Musique Municipale d'Angers.

FANFARES. — 10° Cuirassiers, — Pompiers de Saumur, — Saint-Saturnin, — Mazé, — Les Rosiers-sur-Loire, — Villevêque, — Mozé, — Soulaines, — Denée, — Brain-sur-l'Authion, — Savennières, — La Possonnière, — La Pommeraye, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrol-

A midi: Réception des Sociétés étrangères, au Mail de la Gare, par la Société Sainte-Cécile d'Angers et la Musique Municipale.

A midi 1/2: Défilé des Sociétés, rue de la Gare, place de la Visitation, rue des Lices, boulevards des Lices, du Haras, de Saumur et de la Mairie.

A une heure: Réception au Jardin du Mail par

les Autorités.

A 2 heures: Au Jardin du Mail, Concert par les Musiques d'Harmonie et Fanfares. A la même heure : Au Grand-Théâtre, Concert

par la Musique du 32º et les Orphéons.

A 8 heures du soir: Grande Fête de Nuit au Jardin du Mail. — Illumination du Jardin et de l'Hatel de Ville. l'Hôtel-de-Ville, embrasement de la Fontaine.

Festival donné par toutes les Sociétés réunies executants. Les Chœurs seront dirigés par M. F. Simon; les Chœurs avec accompagnement, par M. Favre-Danne, et les Musiques d'Harmonie et Fanfares par

La Commission d'organisation: CARRIOL, adjoint, Favre-Danne, Simon, Raynaly, Maire, Vaillant, Butraux, Biotteau, Oriolle, De-MAIS, BOIVIN, BOUVET et DESBOIS.

> Vu et approuvé: Le Maire, A. BLAVIER.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 mai 1875.

Versements de 34 déposants (4 nouveaux), Remboursements, 418 fr. 83 c.

Aujourd'hui lundi, à 5 h. 50 m. du matin, le premier train de voyageurs sur les chemins de fer de la Vendée est parti de la gare de Tours. Il doit arriver aux Sablesd'Olonne à 1 h. 10 m. après midi. C'est un train direct, dont la marche est réglée à 60 kilomètres à l'heure, mais qui dessert néan-

moins toutes les stations du réseau. Ce matin également, à 40 h. 57 m., le premier train, venant de Bressuire, est entré en gare de Tours.

M. Cousin, vicaire à Mazé, est nommé second aumônier de la maison centrale de

M. Aubry, vicaire au Puy-Notre-Dame, est nommé vicaire à Mazé.

(Semaine religiouse.)

Le 19 mai, le nommé Baudussau, Alexandre, 32 ans, platrier, à Vihiers, travaillait commune des Cerqueux à démonter un échafaudage sur lequel il était monté. En jetant à terre une des planches, il y ac-crocha sa blouse, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de cinq metres. Dans sa chute, il s'est brisé une jambe et un poignet.

La Société des Agriculteurs de France vient, dans sa séance du conseil d'administration du 19 courant, sur le rapport de M. Goussard de Mayolles, d'accorder au Comice agricole de Chinon trois grandes médailles, dont une d'argent et deux de bronze, qui seront décernées par une délégation spéciale de la Société aux lauréats les plus méritants du Comice de Langeais.

Nantes. - M. Eugène Godard prépare, pour la première fois à Nantes, une ascension de nuit.

Rien ne sera plus curieux et plus brillant à la fois que cette fête aérostatique. Le colossal ballon s'enlèvera avec ses passagers, éclairé par un appareil spécial qu'il emportera dans les airs, où bientôt il n'apparaîtra plus que comme un étincelant météore.

A cette occasion, le cours Saint-André sera splendidement illuminé à giorno par la flamme du gaz et les mille feux de verres de

La fête sera terminée par un grand feu d'artifice tiré par Ruggieri, artificier du gouvernement et de la ville de Paris.

L'habile aéronaute n'a pas voulu faire d'ascension le grand jour de la fête du Saint-Sacrement. Il s'est résolu à ne faire appel à la foule que le dimanche 6 juin, ectave de la Fête-Dieu, après la rentrée des dernières processions.

La société hippique de la Charente-Inférieure a décidé que la date des courses de Rochefort, primitivement arrêtée au 8 soût, serait définitivement fixée au 45 août, pour éviter de se trouver en concurrence avec celles de Saint-Maixent et de Royan, qui auront lieu le 8 août.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de juin :

D'après les éléments astronomiques, le mois de juin présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes:

Temps variable, orageux, agité, chaud (1re et 3º dizaines). Temps plus stable et moins chaud (2° dizaine). Orages violents, principalement vers les 3, 5, 40, 49, 23 et 26 (époques qui coıncident avec les nœuds de la lune, avec les lunestices ou bien avec les conjonctions des planètes]. Gare la grêle et les ravines !... Les sinistres seront fréquents cette année, les points astronomiques étant groupés. L'événement a déjà confirmé nos pronostics fâcheux. Avis aux agriculteurs !... Variations brusques de température. Crues d'eau. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

Dépression barométrique avec vent, pluie ou orages, suivant les contrées, vers les 1er, « 3 » (N. L.); « 5 » « 10 » (P. Q.); (13), « 19 » (P. L.); 23, « 26 » (D. Q.), 30.

Les dates placées entre perenthèses sont douteuses sur notre zone; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

IMPÔT DES BOISSONS.

Le ministre des finances vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi dont le but est de modifier l'impôt des boissons dans les villes qui renferment au moins dix mille habitants. Supprimer l'exercice dans les débits, effacer toute distinction entre les consommateurs qui s'approvisionnent en gros et ceux qui s'approvisionnent en détail, telles sont les deux principales améliorations fiscales, au point de vue du moins de la consommation, que renferme le nouveau projet.

REMONTE DE LA CAVALERIE.

On doit présenter à une commission d'officiers généraux et supérieurs, des chevaux destinés à la remonte de notre cavalerie et provenant de nouveaux croisements.

On sait qu'à la suite de la dernière

guerre, et par suite de l'appauvrissement de notre race chevaline, des achats importants ont dû être faits à l'étranger, notamment en

On a eu l'idée de prélever sur les lots de cette dernière provenance les plus belles juments et de les faire saillir par les étalons de pur sang appartenant à l'administration des haras.

Ce sont ces produits, confiés d'abord aux éleveurs présentant le plus de garantie et ayant atteint aujourd'hui l'âge de quatre ans, c'est-à dire celui où ils peuvent être livrés pour le dressage à nos établissements de remonte, qui doivent faire l'objet de l'examen dont nous parlons.

Plusieurs personnes nous ayant demandé de leur faire connaître les formalités à remplir pour expédier une somme d'argent par le télégraphe, nous nous empressons de répondre à leur désir.

Pour envoyer de l'argent par le télégraphe il faut d'abord aller à la poste déposer l'argent; l'administration des postes délivre un reçu que l'on garde et un mandat que l'on porte au télégraphe.

La taxe d'un mandat télégraphique est celle d'une dépêche ordinaire; seulement on perçoit 50 centimes en plus parce qu'à destination on fait deux copies, une pour le directeur de la poste et une autre que l'on envoie au destinataire pour qu'il aille toucher son argent.

Faits divers.

On lit dans l'Avenir de Rennes:

« Une triste nouvelle nous arrive de Saint-Broladre, près Dol, avec quelques variantes dans le récit du tragique événement que l'on

nous rapporte ainsi:

» Deux jeunes gens, le frère et la sœur, se promenaient sur la grève. Le jeune homme, militaire en congé de convalescence, portait une arme à feu pour tirer sur les oiseaux de mer. A un moment donné, il remit le fusil à sa sœur pour qu'elle tirât à son tour, mais, par une étrange fatalité, la décharge porta tout entière dans la tête du malheureux jeune homme, qui tomba fou-droyé. Inutile de peindre le désespoir de la sœur, jeune fille de 48 ans, qui était venue elle-même, avec son père, quelques jours auparavant, chercher ce frère au régiment à Rennes, pour lui donner, après une longue maladie, les soins et les distractions dont il avait besoin. - L'inhumation a eu lieu

» Cette terrible mort accidentelle a causé dans le canton de Pleine-Fougères et à Dol la plus douloureuse émotion. »

Le Courrier de Lyon trouve, dans une correspondance de Chine, les détails suivants sur la fin du lieutenant de Mercy, dont le procès produisit à Lyon, il y a quelques an-

nées, tant d'émotion : On se rappelle que le lieutenant de Mercy, en garnison à Montbrison, tua dans sa chambre un officier, son camarade. De Mercy prétendit que la mort avait eu lieu à la suite d'un duel, et l'accusation, au con-

traire, qu'il y avait eu un meurtre.

Le conseil de guerre partagea l'avis de l'accusation et condamna de Mercy. Grâcié quelques années après, de Mercy quitta la France et partit pour la Chine, où il organisa un bataillon dans l'armée impériale. Il changea de nom, et, intervertissant l'ordre de ses syllabes, devint Cy-Mer. Bientôt il s'ennuya et passa aux rebelles, qu'il dirigea militairement pendant quelque temps. L'ordre fut donné de lui couper le cou, et, les rebelles ayaní été battus, de Mercy se sauva et parvint à se faire accueillir, sous un faux nom encore, par le directeur des douanes de Fou-Tchaou. Il le récompensa d'une triste façon, en le volant, après quoi il partit pour la Californie, où on apprit bientôt qu'il était mort de la dyssenterie.

Un curieux incident s'est produit lors des opérations du conseil de révision, à Tournon, le 24 mai. Le sieur Chave, Jacques-Anselme, jeune homme de la classe de 4874, s'était présenté devant le conseil avec un tatouage sur le bras gauche représentant des dessins obscènes. La gendarmerie ayant vu dans ce fait un outrage public à la mo-

rale, lui a, séance tenante, dressé un procès-

On lit dans la Revue illustrée des Deux-Mondes:

« Lorsque Andrian Jostichjelv, dit l'Homme-Chien, et son fils Fedor abandonnèrent le Caucase et vinrent se montrer dans les principales villes de l'Europe, on crut généralement qu'ils étaient des phénomènes sans précédent dans l'histoire naturelle de l'homme. Il n'en est rien cependant, et l'on trouve assez souvent dans le Caucase et dans la Birmanie des individus ayant comme eux la figure toute couverte de poils.

» Il existe à Ava une famille composée de huit personnes, toutes aussi velues que les deux hommes-chiens qui se sont fait voir à Paris. Ils ont le corps tout entier couvert de poils très-longs, qu'ils sont obligés de couper assez souvent, comme les cheveux ordinaires. Chose extraordinaire, il n'ont ni canines, ni incisives, il n'ont que les dents molaires. Les filles ont une chevelure brune très-épaisse, de grosses lèvres, le nez aplati, les oreilles très-courtes et entièrement dissimulées sous les cheveux et les poils de la figure. »

On demandait un jour, au milieu de vives querelles theologiques, à un brave homme, s'il était moliniste ou janséniste : « Moi, ditil simplement, je suis ébéniste. »

Dernières Nouvelles.

On affirme dans plusieurs cercles parlementaires que la situation est très-tendue entre les membres du cabinet.

Dans un intérêt tout personnel, dit-on, M. Buffet était très-disposé à provoquer la crise qui se prépare à propos du scrutin de liste ou d'arrondissement.

En effet, M. Buffet, dès qu'il connut l'ordre des travaux fixés par la nouvelle commission des Trente, proposa immédiatement au conseil des ministres de demander ou de faire demander par l'un de ses amis la discussion immédiate de la loi électorale avant les projets de loi relatifs aux rapports

des deux Chambres et à l'organisation du

M. Buffet comptait savoir ainsi si la majorité qui se dessinerait sur cette question serait en communion d'idées avec le gouvernement, ou plutôt avec lui.

En réponse à cette proposition, MM. Léon Say, Dufaure, Decazes, répondirent au viceprésident du conseil que, pour le moment, la majorité de l'Assemblée semblait acquise au scrutin de liste, et qu'à la veille des élections il n'était pas prudent de provoquer une crise ministérielle même partielle; qu'il était préférable de retarder la question de la loi électorale en attendant que l'opinion de l'Assemblée se soit définitivement fixée; ils ont ajouté que le cabinet ne devait pas avoir de parti-pris.

M. Buffet, malgré ces observations, maintint ses propositions et confirma son intention de se retirer si le scrutin d'arrondisse-

ment n'était pas adopté.

M. le duc Decazes et M. Dufaure n'ont pas caché alors qu'ils ne suivraient pas leur collègue sur un terrain aussi absolu, et qu'ils n'engageraient pas une lutte dont ils laisseront la responsabilité au vice-président du

On assure que, sur les sollicitations de MM. Léon Say et Decazes, M. Buffet aurait ensin, tout en maintenant son intention de poser la question de portefeuille sur la question du scrutin d'arrondissement, consenti à ne pas domander la mise en tête de l'ordre du jour de la commission des Trente de la discussion du projet de loi élec-

Selon les uns, la crise semble non pas conjurée, mais seulement ajournée; selon d'autres, qui connaissent la tenacité du viceprésident du conseil, il ne faudrait pas être surpris qu'il engageât seul la lutte en demandant dès lundi la mise à l'ordre du jour du projet de loi électorale.

On sait que le renouvellement du bureau de l'Assemblée aura lieu dans peu de jours.

On prétend, dans certains groupes, que le vice-président du conseil ne cherche à précipiter la crise que pour avoir le temps de se porter de nouveau candidat à la présidence, en reformant, de concert avec M. de Breglie, une nouvelle majorité.

Pour les articles non signés : P. Geder.

Théâtre de Saumur.

Samedi 5 juin 1875, Une seule représentation donnée par les Antistes du théâtre des Bouffes-Parisiens.

IMI^{me} THEO M. BONNET, M. DESMONTS, Mme Soll, Mn. Emma Dorville.

Accompagnateur: M. DE LAGOANÈRE.

POMME D'API Opérette d'Offenbach.

BAGATELLE Opérette d'Offenbach.

Grand INTERMEDE par Mmo THEO.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL. Nº 1683. — 29 Mai 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1878 (IV). — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures: La statue de la colonne Vendôme; — Bayard et les jeunes filles de Brescia, par M. Beyle; — La cigale et la fourmi, par M. Vibert; — La future installation des Chambres à Versailles. — Revue comique du Salon de 1875, par Bertall (III). - Chronique du Sport. - Revue financière de la semaine. -Bulletin bibliographique. — Faits divers. — Le café-concert des Ambassadeurs, aux Champs-Elysees. - Echecs.

Gravures: La reconstruction de la colonne Vendôme: restauration de la statue de Napoléon Ier dans les ateliers de MM. Thiébault à Paris. — Salon de 1875 : Bayard et les jeunes filles de Brescia, tableau de M. Beyle; - La cigale et la fourmi, ta-

bleau de M. Vibert. - La nouvelle installation des Chambres à Versailles : vue panoramique de la par-tie ouest du palais de Versailles montrant la nouvelle salle des séances de la Chambre des députés, à construire dans la cour de la Surintendance; Plan de la future installation de la Chambre des députés au palais de Versailles. — Modes de 1875 : saison d'été. — Revue comique du Salon de 1875 (III), par Bertall (13 sujets). — Le café concert des Ambassadeurs, aux Champs-Elysées. — Rébus.

Le troisième et dernier volume des Premiers Lun-dis, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Levy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poilier 5 heures 50 minutes du malin. 10 -

Départs de Poiliers pour Saumus 5 heures 40 minutes du matin, 35 Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant,

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 187)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS, BEPARTS DE SASSE du marin, express-pout (s'arréte à du)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-m

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arriveite

38

4.4 28 soir,

soir .

omnibus

omnibus

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | - 15 | Hausse | В | alsse. | Valeurs au comptant. | Dern cour | | Hausse | В | aisse. | Valeurs au comptant | Derni cour | | Hau | 888 | Baiss |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------------|------------------------------------|
| 3 °/. jouissance décembre 4 1/2 °/. jouiss. septembre 5 °/. jouiss. novembre Obligations du Trèsor, t. payé. Dèp. de la Seine, emprunt 1857 Ville de Paris. oblig. 1855-1860 — 1865, 4 °/ | 93 5 102 8 470 225 470 490 330 303 5 | 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 | n n 5000 n n n n n n n n n n n n n n n n | | 15 15 15 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier | 720 231 550 350 542 913 690 | 25 25 25 25 20 75 | 8 6 9 6 9 9 9 8 9 9 9 9 2 50 | n 22 n n n n n n n n n n n n n n n n n | 50 50 5 75 5 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. OBLIGATIONS. Orléans | 668 690 655 808 308 306 807 805 | 75 D 50 D 50 | 3 0 0 | 75 | n 20 1 2 n n n n |
| Comptoir d'escompte, j. août. Créditagricole, 200 f. p. j. juill. Crédit Foncier colonial, 250 fr. Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 487 5 365 | 0 0 | n n n n n n n n n n n n n n n n n n n | | 50 n | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz. Société Immobilière, j. janv. C. gén. Transatlantique, j. juill. | 905 35 235 | n D D | 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1 | 5 1 | n | Midi | 305 975 215 517 | 50 | D D |))) |)) () () () |

Etude de M. BEAUREPAIRE, avouélicencie à Saumur, rue Cendrière,

PURGE LEGALE.

Notifications ont été faites :

A la requête de M. Pierre Gaignard, marchand de moutons, et de dame Anne Breheret, son épouse, demeurant à Vihiers, élisant domicile en l'étude de Me Beaurepaire. avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 10, constitué pour eux;

1º Suivant exploit de Mauriceau , huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré, à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur;

2° Suivant exploit de Druet, huissier aux Trois-Moutiers, en date du quinze mai mil huit cent soixantequinze, enregistré, à Mme Henriette Quetineau, épouse de M. Jean Guilbault, cultivateur, demeurant à Morton, canton des Trois-Moutiers, et à M. Jean Guilbault, sus-nommé, cultivateur, demeurant à Morton; canton des Trois Moutiers, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

3° Suivant exploit de Buffard. huissier à Vihiers, en date du dixneuf mai mil buit cent soixantequinze, enregistré, à chacun de:

1º Mm. Marie Martin, épouse de Louis-François Guilbault, cultivateur, demeurant à Belle-Arrivée, commune de la Plaine;

2º Audit sieur Guilbault, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

3º Mm. Céleste Laurendeau, épouse de Pierre-Louis Guilbault, charcutier a Vihiers:

4º M. Pierre-Louis Guilbault, susnommé, pour la validité de la notifi-

tion faite à la dame son épouse; De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt sait audit gresse de la copie dûment collationnée d'un acte passé devant M. Tahet, notaire à Vihiers, le vingt-sept septembre dernier, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Jean-Louis Guilbault, cultivateur, demeurant à Morton, canton des Trois-Moutiers, au profit des sieur et dame Gaignard, des immeubles ci-après désignes, sitnés commune de Saint-Hilaire-du-Bois : 1º un principal corps de bâtiments, situé à la Fresnaye, composé, au rez-dechaussée, de deux chambres d'habitation ouvrant sur la grande cour, grenier au-dessus, deux chambres derrière les précédentes, servant de celliers, à droile de ces deux chambres d'habitation, une chambre servant de boulangerie, petites écuries en bas côlé et suivant, petit hangar existant au nord de la boulangerie, à gauche des bâtiments d'habitation,

vastes écuries à bœuss, reliées au bâtiment principal par un hangar, vaste cour an levant et au midi des bâtiments, de laquelle on a accès au grand chemin au moyen d'une barrière, vaste hangar se trouvant à l'extremité sud-est de cette cour, au midi de la cour, un très-beau jardin et verger planté d'arbres à fruits; dans ce jardin, qui longe le grand chemin, au couchant, existe un puits à eau; à l'angle sud-est de ce jardin, une douve-abreuvoir, d'une contenance d'un are cinquante centiares environ, avec piece d'eau donnant sur le jardin; autre petite cour au nord des bâtiments, à l'extrémité de laquelle se trouve une petile parcelle de terre, d'une contenance de six ares soixante-dix centiares environ, longeant le grand chemin, formant un angle très-aigu; le tout ne forme qu'an seul et même ensemble, compris au cadastre sous les numéros 4, 5, 6, 7 de la section D, polygone premier, pour une contenance de trente-et-un ares quatre-vingts centiares, et joint au levant le grand chemin, au nord le pré ci-après désigné et le pré de la Maison-Neuve, et au midi le chemin ci-après dési-

2° Le Petit-Champ, prairie, contenant un hectare quatre ares, compris au plan cadastral sous le numéro 9. polygone premier, section D, joignant au nord le pré de la Maison-Neuve, au midi le chemin ci-après désigné, au couchant la cour el jardin qui précèdent, et au bout

3. Un chemin, compris au cadastre sous le numéro 8 de la section D. polygone premier, pour une contenance de neuf ares qualre-vingts centiares, joignant de tous côtés les biens faisant partie de la vente, excepté aux midi et couchant, où il joint Augereau;

4º Le Vieux-Pré, prairie, contenant un hectare huit ares, désigné au cadastre sous le numéro 11, polygone deux, section D, joignant au nord Reulier, au midi terre de la Maison-Neuve, au levant le pré ci-après désigné et au couchant Auge-

reau; 5° Un abreuvoir, à l'extrémité vers dans lecouchant du pré ci-dessus, dans lequel il a été pris en partie;

6° Et le Vieux-Pré, également en prairie, compris au cadastre sous le numéro 18 de la section D, polygone deux, pour une contenance de soixante-dix ares trente-deux centiares, joignant au nord le sieur Cathelineau, au midi le sienr Louis Abraham, au couchant l'article quatrième ci dessus et le sieur Reulier, et au levant le sieur Guilbault;

Moyennant le prix principal de neuf mille cent cinquante francs, outre les charges; ledit prix payable, sans intérêts, le premier novembre suivant.

Avec déclaration que la présente notification était faite pour qu'ils aient à prendre sur la propriété cidessus désignée, dans le délai de deux meis, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables, et que, faute par eux de ce faire, dans ledit délai, et icelui passé, celte propriété demeurera affranchie de toutes charges de cette

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, outre le vendeur:

1' Mm. Madeleine-Françoise Doussin, sa mère, en son vivant propriétaire, demeurant à la Fresnaye, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, où elle est décédée, veuve du sieur Jean-Hilaire Guilbault;

Et: 1º Louis-François Guilbault. cultivateur, demeurant à Belle-Arrivée, commune de la Plaine;

2º Pierre-Louis Guilbault, charcutier, demeurant à Vihiers;

3. Marie - Madeleine Guilbault. épouse de Louis Geveaux, marchand épicier, demeurant à la Plaine : Pour les trois quarts ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur cette propriété, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformement à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent

Dressé par l'avoue soussigné. Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-quinze.

Pour extrait (297)BEAUREPAIRE.

Etude de Me HEDELIN, notaire à Angers, place des Halles, nº 19, Successeur de M. Souchay.

AVENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le jeudi 10 juin 1875, à midi,

En l'hôtel à vendre,

MAGNIFIQUE HOTEL

Situé à Angers, place du Château, nº 1er, et construit sur le rocher qui domine la vallée de la Maine. Vastes appartements, beaux sa-

lons communiquant par une galerie de marbre, ateliers de peinture, salons disposés pour un musée; Souterrains, caves, cour, écuries,

remises, vastes servitudes; Trois jardins superposes en terrasses sur la vallée, communiquant, par des escaliers et des ponts suspendus, à la basse ville.

Vue splendide sur les vallées de la Maine, de la Sarthe et de la Mayenne. Mise à prix: 80,000 francs.

On adjugera sur une seule enchère.

Facilités pour les paiements. Pour tous renseignements, s'a-

A Mº HÉDELIN, sans le permis duquel on ne pourra visiter.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE A ARRENTER OU A LOUER

D'HORTIGULTURE

UN ÉTABLISSEMENT

S'adresser audit notaire.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE Au Vau-Langlais,

UN CLOS DE VIGNE

Affie d'arbres fruitiers,

Contenant 49 ares, en très grande partie entouré de murs.

S'adresser audit notaire et à M. TAVEAU, expert, au Pont-Fouchard. A VENDRE

A L'ANIABLE, Pour cause de départ,

UN JOLI MOBILIER Rue du Pressoir-Saint-Anlein

n° 26. A LOUER

Pour entrer en jouissance de suit

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSI DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, le gar et deux jardins; le tout allem aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIN à Saint-Florent.

ON DEMANDE un tourner en fer. S'adresser au bureau du journi

HYGIENE - SANTE

Contre les MALADIES de la PEA

Dartres, Eczémas, Boutons, Déman Gerçures, Pellicules, Pityriasis du cul Paris, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs Gonflement des Jamhes : GUERISON ; modulière (d. l'efficacité du remêde : 25 c. D'BOUYER, à ANGOULÈRE (d. Gonflement des Jambes : GUÉRISON ; brochure et pres

EXTRANTIBHUMATISMAI de SARRAZIN-MODE

GUÉRISON radicale. Notice GRATIS et FRANCE. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendee). Affroncie ECICEON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anione, Diarrhées, Gastralgie, Anione, Diarrhées, Gastralgie, Anione, Di

En boile de 2, 5, 10 et 18 fr.—S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Dombes (Ain). Notre enough la ET ULCERES. - GUÉRISON SANS OPERATION MAISON DE SANTE (AB)

La seule donnant des Copies parsaites, un mois même après l'Écriture

Noire en écrivant et restant toujours Limpide.

N. ANTOINE CT FILS, PARIS DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTBANGU

NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, Nº 28, SAUMUR.

Eug. BIZERAY DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENTS 2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Saumur, imprimerie de P. GODET.